|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 17 novembre 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 151**CE 3/MA | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union |
| **Contact:** |  |
| **Tél.:** | +41 22 730 6828 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg3@itu.int | **Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de la Commission d'Études 3 de l'UIT‑T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Au Président et Vice-Présidents de la Commissions d'études 3;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T D.212 révisée, qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T (Genève, 9-18 juillet 2024)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 3 (*Principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation UIT-T D.212 révisée à la prochaine réunion qu'elle tiendra du 9 au 18 juillet 2024. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T seront disponibles dans [la Lettre collective 5/3](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG03-COL-0005).

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation révisée qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **27 juin 2024** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes:** 2

Annexe 1

Résumé et localisation du texte déterminé du projet
de Recommandation UIT‑T D.212 révisée

# 1 Projet de Recommandation UIT-T D.212 révisée [[SG 3-R 14](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG03-R-0014)]

Principes de taxation et de comptabilité pour l'utilisation du système de signalisation N° 7.

## Résumé

Cette recommandation définit les principes de taxation et de comptabilité pour l'utilisation du système de signalisation N° 7.

NOTE DU TSB – À la date de la présente circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 151:
Consultation au sujet du texte déterminé du projet de révision de la Recommandation UIT-T D.212

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Destinataire**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications;Union internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **Expéditeur**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**: | +41 22 730 5853 | **Télécopie**: |  |
| **Courriel**: | tsbdir@itu.int  | **Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 151, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de Recommandation UIT-T D.212 révisée** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_